

Service d'Assistance au Traitement des  
Effluents et au Suivi des Eaux

# SATESE



## Bilan d'activité 2021



Assainissement Collectif



Assainissement Non  
Collectif



Gestion et préservation  
des zones humides



Gestion des cours d'eau



Qualité des eaux des  
rivières

# SOMMAIRE

Résumé	p 2
Le personnel	p 3
Aspects budgétaires et comptables	p 6
Fonctionnement général	p 8
Qualité	p 11
Missions techniques – <i>résumés</i>	p 15
Assainissement collectif .....	p 16
Assainissement non collectif .....	p 17
Animation territoriale et gestion « Espace Rivières »	p 18
Animation territoriale et gestion « Zones Humides »	p 19
Qualité de l'eau des rivières .....	p 20

# RÉSUMÉ

Le Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux a été créé en 1976.  
Pour l'année 2021, son effectif était de 10 agents.

Le SATESE assure principalement des missions d'assistance technique et d'animation auprès des collectivités du Tarn-et-garonne dans les 5 domaines suivants :

- **assainissement collectif,**
- **assainissement non collectif,**
- **gestion des cours d'eau,**
- **gestion des zones humides,**
- **qualité et débits des eaux de rivières.**

En 2021, l'activité globale du SATESE représente, toutes activités confondues :

- près de **800 visites sur le terrain,**
- près de **150 réunions** (avec les collectivités, partenaires, internes, etc...).

Le budget primitif prévisionnel de 2021 était de 829 500 €, pour un compte administratif affichant :

- 705 055,63 € de dépenses,
- 883 401,16 € de recettes,
- 17 508,56 € de report de crédit de 2021 à 2022,
- un excédent global de 160 836,97 €.

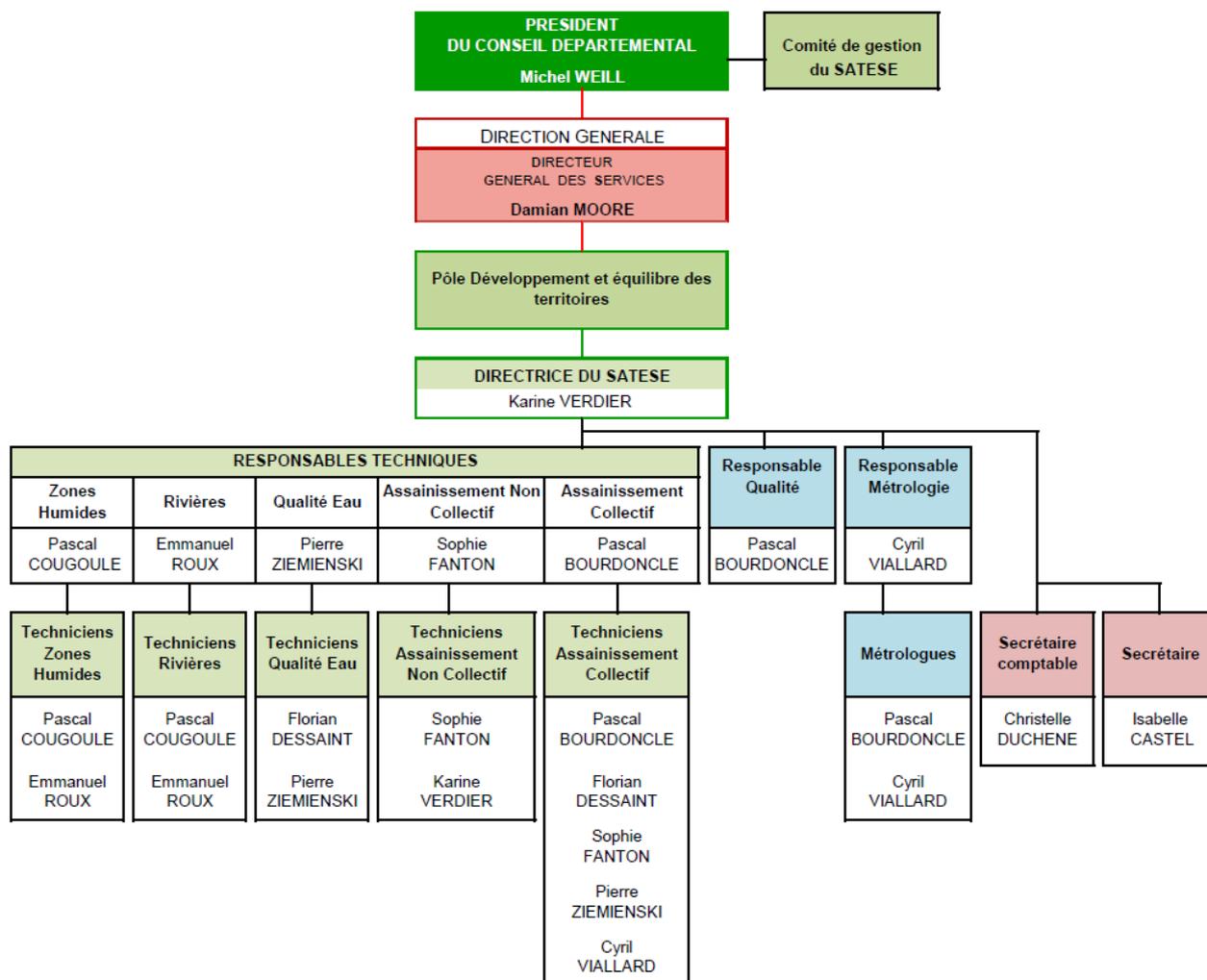
Pour 2021, ce budget est financé à hauteur de (en recettes réelles):

- 37 % par le Conseil départemental,
- 46 % par l'Agence de l'eau Adour-garonne,
- 17 % par les collectivités.

## LE PERSONNEL



## 1- L'organigramme en 2021



## 2- La composition

Le personnel du SATESE est composé 10 agents en 2021, pour 9,80 équivalents temps plein en activité.

Concernant ces 10 agents, ils sont composés de :

- 1 ingénieur
- 4 techniciens
- 3 personnels techniques de catégorie C,
- 2 personnels administratifs de catégorie C

...

- 4 femmes
- 6 hommes

...

- 10 titulaires

...

- 9 agents à temps plein 100 %
- 1 agent à temps partiel 80 %
- Soit 9,8 ETP
- Concernant 2021, plusieurs agents ont été en arrêt maladie, pour un cumul de 23 semaines d'arrêt maladie.

...

- 8 agents en régime de travail 38h30 sur 5 jours, soit 7h42/jour en moyenne
- 2 agents en régime de travail 35h00 sur 4 jours, soit 8h45/jour en moyenne

### 3- La formation

32 jours de formation ont été réalisés en 2021 par les agents du SATESE.

Dans les formations, sont incluses les formations à proprement parlé (formations CNFPT, intra CD, etc...), mais également toutes les journées, rencontres et colloques techniques, qui participent au maintien ou à l'approfondissement des connaissances et compétences techniques.

7 agents ont suivi au moins une formation.

La durée moyenne de formation est de 3 jours de formation / agent (avec un minimum de 0 jour et un maximum de 11 jours)

### 4- La carrière

Au cours de 2021, 6 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

Tous les agents du SATESE ont passé leur entretien d'évaluation annuel avec la directrice du SATESE. Les entretiens individuels sont réalisés au SATESE depuis plus de 10 ans.

### 5- Les stagiaires

Le SATESE a accueilli et encadré 5 stagiaires en 2021, dans le cadre de leurs études.

## ASPECTS BUDGETAIRES ET COMPABLES



## 1-Le budget en 2021

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>BP 2021</b> (en mouvements réels)	829 500,00 €	829 500,00 €
<b>Prévisions totales 2021</b> <b>(BP +DM1)</b> (en mouvements réels)	827 000,00 €	827 000,00 €
<b>CA 2021</b>	705 055,63 €	883 401,16 €

Le compte administratif 2021 affiche :

- Un excédent en investissement de 124 493,90 €
- Un excédent en fonctionnement de 36 343,07 €
- Un excédent global de 160 836,97 €

Il a été procédé à un report de crédit de 2021 à 2022 d'un montant de 17 508,56 €, en investissement, correspondant au renouvellement d'un véhicule, commandé en 2021, mais non livré en 2021, compte-tenu des grandes incertitudes sur les délais de livraison actuellement.

Le budget prévisionnel et ses modifications (DM), ainsi que le compte administratif sont élaborés par le SATESE, avec l'accompagnement de la Direction des Finances.

Le suivi budgétaire est réalisé régulièrement tout au long de l'année.

## 2-La comptabilité

Le SATESE est en budget annexe, et par conséquent ce service doit gérer sa comptabilité et ses lignes budgétaires.

Il faut ainsi traiter les factures de dépenses (fonctionnement et investissement), et les marchés auxquels elles sont rattachées, les titres de recettes, les devis et bons de commande, les frais de personnel, les recettes de l'Agence de l'eau Adour-garonne et celles des collectivités, avant transmission pour instruction à la Direction des Finances. Pour 2021, les pièces comptables traitées sont les suivantes :

- 149 factures,
- 77 frais de déplacements
- 95 titres de recettes émis auprès des collectivités dans le cadre des conventions, ou des prestations,
- 12 recettes de l'Agence de l'eau,

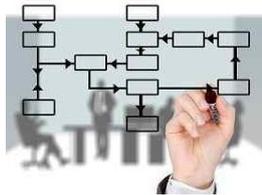
Depuis ces dernières années, la relance des entreprises pour obtenir les devis et les factures est très chronophage et demande un suivi assidu.

Toute la gestion comptable est réalisée en étroite collaboration avec la Direction des Finances.

L'ensemble (à quelques exceptions près) de la chaîne comptable du SATESE est dématérialisé, impliquant des changements de fonctionnement.

La collectivité s'est dotée d'un nouveau logiciel comptable dénommé « Grand Angle ». A cet effet, les agents concernés du SATESE (les 2 secrétaires, dont la secrétaire-comptable, et la directrice) ont suivi des formations au nouveau logiciel. Ce logiciel entre en application en début 2022.

# FONCTIONNEMENT GENERAL DU SERVICE



## 1- Fonctionnement général

Au-delà des missions techniques (voir dernière partie), de multiples actions sont menées dans le service pour son fonctionnement et son organisation générale.

Ces tâches, correspondant à la partie administrative du service, sont les suivantes pour 2021 :

- **Réunion de « revue de direction »** (1 journée), réunissant la directrice du SATESE et les responsables techniques, ayant pour objectifs de faire un bilan sur l'année écoulée et de fixer les objectifs pour l'année à venir (aspects budgétaires, revue de chaque mission, fonctionnement général, points forts et difficultés rencontrées...)
- **7 réunions de service**, avec l'ensemble des agents présents.
- **Direction du service**
  - Préparation des 3 comités de gestion,
  - Réunions de direction : réunion des directeurs/responsables de services (CODIR, CODES), réunion avec la direction générale, réunions avec les autres directions ou services de la collectivité, avec les élus, réunions de l'Assemblée, etc...
  - Sollicitations diverses de la Direction Générale des Services ou du Président (notes, rapports, etc...),
  - Le suivi des conventions signées avec les collectivités :
    - **46 conventions d'assistance technique dans le domaine d'assainissement collectif,**
    - 10 conventions de contrôle des ANC,
  - Le suivi des prestations avec les collectivités : 23 propositions de devis suivis de 23 bons de commandes,
  - Rapports divers (rapports pour la CP, budget, etc...),
  - Liens extérieurs (réunions avec les collectivités, partenaires techniques, financiers et institutionnels).
- **Gestion du personnel, management**
  - Suivi des horaires,
  - Validation et suivi des congés et absences,
  - Suivi du planning des agents (planning informatique commun à tout le service),
  - Suivi des formations,
  - Entretiens d'évaluation,
  - Rapport pour la CAP (propositions d'avancement),
  - Encadrement et management des agents,
  - Encadrement et suivi des stagiaires (5),
- **Sécurité / Sûreté**
  - Suivi des éléments de sécurité des agents et des locaux,
  - Gestion de la sauvegarde informatique,
  - Suivi annuel de la pharmacie et des trousseaux de secours des véhicules.
- **Gestion des besoins / stocks/ fournitures / matériel**
  - Suivi des besoins et gestion du petit matériel,
  - Suivi et gestion du matériel spécifique et consommables techniques,
  - Lien avec la Direction des Moyens Généraux et les autres services concernés (détenteurs de marchés),
  - Marchés,

- Suivi des véhicules (entretien, réparations, kilométrie), **définition des besoins pour le renouvellement d'un utilitaire**,
  - Suivi du carburant (consommation),
  - **Suivi de divers travaux : mises aux normes électriques, changements de menuiseries et stores HS, aménagement de placards.**
- **Gestion informatique et télécommunication**
    - Suivi des besoins et gestion du matériel informatique du service,
    - Suivi des besoins et gestion du matériel de téléphonie (standard et téléphones fixes du service, téléphones portables, suivi de la consommation),
    - Suivi des besoins et gestion du matériel de reprographie (photocopieur, traceur) et suivi et gestion des consommables,
    - Installation et mise à jour des logiciels et applications,
    - Suivi des besoins spécifiques du service (planning, logiciels métiers, développement d'outils informatiques en collaboration avec la direction de l'informatique et sa cellule SIGD...).
    - **Remplacement du serveur du service.**
- **Communication et diffusion de la donnée**
    - Réalisation de plaquettes, de supports de communication, mises à jour,
    - Lien avec la cellule SIGD pour mise en ligne de données (cartes de qualité des cours d'eau, données zones humides, données assainissement).
- **Secrétariat**
    - Tenue et continuité du standard téléphonique
    - Gestion des courriers entrants et sortants (courrier internes, externes),
    - Gestion des emails,
    - Suivi des besoins et gestion des fournitures administratives,
    - Dématérialisation de nombreux documents et courriers,
    - Classement et archivage.

## 2- Les partenaires

Le SATESE travaille en étroite collaboration, selon les thématiques, avec de nombreux partenaires :

- Les services du Conseil départemental : la Direction de l'Agriculture et de l'Environnement, la cellule SIDG, et l'ensemble des services supports transversaux (Finances, Informatique, RH, Moyens généraux, Immobilier, etc...),
- Le GIP Public-labos (site de Montauban)
- L'Association des Maires 82,
- Les collectivités du département (communes, communautés de communes, syndicats de rivière, syndicats d'assainissement),
- La Direction Départementale des Territoires 82,
- L'Office Français de la Biodiversité 82,
- La Fédération de Chasse 82,
- La Fédération de Pêche 82,
- La Chambre d'Agriculture 82,
- L'Agence de l'eau Adour-garonne,
- L'IRSTEA (Institut National de Recherche en Sciences et Technologie pour l'Environnement et l'Agriculture),
- Des bureaux d'études,
- Les SATESE limitrophes et l'ARSATESE (Association Régionale des SATESE)
- L'ARTANC (Association Régionale des Techniciens de l'ANC)

# QUALITE



Depuis 2003, le SATESE s'est engagé dans une **démarche qualité**.

La finalité d'une démarche qualité est l'obtention d'une certification ou une accréditation permettant de faire reconnaître par un organisme les 4 éléments suivants :

- Organisation,
- Compétence,
- Impartialité,
- Confiance.

L'accréditation visée au départ, faisant référence aux normes ISO 9000 et ISO 17025, concernait spécifiquement le domaine « analyses Physico-Chimiques des Eaux », et particulièrement les opérations suivantes :

- Prélèvements en vue des analyses bactériologiques et physico-chimiques,
- Mesure du pH dans l'eau,
- Mesure de la conductivité électrique de l'eau,
- Mesure de l'oxygène dissous dans l'eau.

Ces opérations sont faites en routine par le SATESE dans le cadre de ses missions de suivi de la qualité des eaux de rivières et d'assistance technique à l'assainissement collectif.

Cette démarche a été mise en place car la réglementation tendait à imposer la réalisation des prélèvements et de certaines mesures par des organismes certifiés ou accrédités.

L'obligation n'est pas encore faite pour les opérations sur les stations d'épuration, mais depuis 2011, les prélèvements et analyses sur eaux (suivi de la qualité de l'eau) doivent être accrédités.

Notre partenaire technique et financier en la matière, l'Agence de l'eau Adour-garonne, *accepte jusqu'à aujourd'hui* la « non accréditation » des organismes effectuant le suivi des eaux de rivières, en contre-partie du suivi d'une formation spécifique sur les méthodologies de prélèvements en rivières. La position actuelle de l'Agence permet aux SATESE de pouvoir poursuivre leurs activités, l'accréditation étant une démarche lourde et coûteuse ; mais il s'agit d'une mesure transitoire.

Donc à ce jour, toute la démarche qualité est en place au SATESE, mais sans être accrédité, dans l'attente d'une obligation ferme.

Ceci permet de garantir l'organisation, les compétences, et la fiabilité des résultats de nos mesures.

Les procédures et modes opératoires mis en application sont organisés en 12 chapitres :

- **Chapitre 1 : Organisation générale**

Il s'agit ici de décrire la structure générale de l'organisme visant l'accréditation, ses relations avec une éventuelle tutelle et d'indiquer la structure générale du manuel qualité.

- **Chapitre 2 : Documentation**

Il s'agit de définir les procédures de gestion et de diffusion des documents internes et externes.

- **Chapitre 3 : Revue des demandes, appel d'offre et contrat**

Il s'agit de préciser comment les demandes d'analyses sont prises en compte par le SATESE de sorte à garantir qu'elles ont été bien comprises par lui et le client et que les résultats répondront aux attentes du client.

- **Chapitre 4 : Achats**

Il s'agit de décrire les modalités d'achat et de mise en service des matériels et produits consommables, ainsi que les modalités d'évaluation des fournisseurs.

#### - **Chapitre 5 : Service à la clientèle**

Il s'agit de définir les moyens que le SATESE met en place pour assurer une écoute active de sa clientèle : possibilités de visite ou d'accompagnement sur le terrain, enquêtes de satisfaction, gestion des réclamations.

#### - **Chapitre 6 : Maîtrise des travaux non-conformes**

Il s'agit de décrire comment le SATESE va enregistrer, traiter et exploiter les problèmes qu'il rencontre.

#### - **Chapitre 7 : Revues de Direction**

Il s'agit de décrire la fréquence et les modalités de réalisation de la revue de direction et d'indiquer comment et par qui les éventuelles décisions sont prises.

#### - **Chapitre 8 : Le Personnel**

Il s'agit ici de décrire les moyens mis en œuvre par le SATESE pour s'assurer que le personnel effectuant les travaux dans le cadre de l'accréditation est compétent pour les accomplir, a connaissance des procédures à mettre en œuvre, et des moyens visant à garantir le maintien dans le temps de cette compétence par des formations adaptées.

#### - **Chapitre 9 : Les locaux**

Il s'agit de décrire les moyens pris afin de garantir que les conditions d'ambiances sont maîtrisées et ne sont pas de nature à perturber le déroulement des mesures ou des essais. Dans notre cas, la maîtrise des conditions d'ambiance consistera à décrire les dispositions prises en ce qui concerne la salle de stockage des appareils de mesure et des étalons et d'évaluer l'influence du transport sur le terrain des appareils de mesures et des conditions de mesure, du fait de la demande d'accréditation pour des mesures sur site.

#### - **Chapitre 10 : Méthodes d'analyse de prélèvements et de mesure**

Au niveau du manuel qualité, il conviendra de préciser que le SATESE se conforme à des méthodes de mesure normalisées décrites dans des modes opératoires et instructions et dont il a évalué le niveau d'incertitude associé.

Les modes opératoires sont spécifiques à chaque méthode de mesure ou de prélèvement.

#### - **Chapitre 11 : Equipements et mesurages**

Il s'agit d'établir pour chaque équipement un dossier permettant de suivre son état au sein du SATESE et de garantir qu'il n'ait pu être utilisé que si tous les contrôles étaient effectués et satisfaisants.

#### - **Chapitre 12 : Résultats et rapport sur les résultats**

Afin de garantir la fiabilité des résultats des mesures doivent être prises concernant l'utilisation de matériaux de référence et la participation à des essais inter-laboratoires quand ils existent.

Le manuel qualité devra prévoir les modalités de participation à des essais inter-laboratoires.

Le recours à des matériaux de références sera spécifié dans les modes opératoires correspondant à chaque méthode de mesure.

Les rapports sur les résultats devront être conformes aux prescriptions de la norme en la matière, et respecter la charte graphique du COFRAC.

Ainsi, ce sont plus de 160 documents qui ont été rédigés, mis en application, et mis à jour depuis le début de cette démarche.

Les actions, dans le cadre de la démarche qualité menées en 2021, sont principalement :

- **Essais Inter-LABOS**

Les essais ont été organisés le 03 juin 2021, en Haute Garonne.

Le SATESE participe à cette journée, depuis plus de 15 ans, afin d'évaluer l'aptitude et la performance des mesures par la comparaison avec d'autres Laboratoires et SATESE. Le SATESE de Tarn-et-garonne est à l'origine de la mise en place de ces journées.

Les paramètres mesurés sont le pH, la conductivité, et l'oxygène dissous.

Cela permet, en plus des procédures de suivi de nos appareils (étalonnages, etc...) de s'assurer de leur bon fonctionnement et de la précision de leurs mesures.

**En 2021, toutes nos mesures sont conformes et même satisfaisantes, voir excellentes quel que soit l'appareil WTW utilisé et quel que soit le paramètre mesuré (pH, cond, Oxygène et Rédox).**

- **Suivi et analyse des indicateurs pour l'amélioration**

Pour la mission «Assainissement Collectif», des indicateurs sont suivis, toujours dans l'optique d'efficacité, d'amélioration continue, de confiance (pour les collectivités). Il s'agit principalement des délais (délais de rédaction des compte-rendus, délais de saisie, de validation, d'envoi, etc...).

**La démarche qualité permet au SATESE d'être garant de résultats fiables, indispensables pour apporter conseil, assistance technique et expertise.**

## MISSIONS TECHNIQUES



## RESUMES



*Chaque mission technique fait l'objet d'un rapport spécifique, dont les résumés sont présentés ci-après.*

*Pour le bilan d'activité 2021, les rapports associés sont les suivants :*

- *Assainissement collectif : bilan 2021*
- *Assainissement non collectif : bilan 2021*
- *Animation Territoriale Rivières et Zones Humides : bilan 2021*
- *Suivi de la qualité des eaux de rivières : qualité des eaux 2020/ hydrométrie 2021*



## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La mission d'assistance technique à l'assainissement collectif du SATESE est composée de 6 agents techniques et de 2 secrétaires pour un total de **4,97 équivalents temps plein**. Cette mission est financée à 29 % par le Conseil départemental, 44 % par l'Agence de l'Eau et 27 % par les collectivités du département pour un budget de **328 430 €** en 2021.

Depuis 2009, l'assistance technique est apportée aux collectivités éligibles par l'intermédiaire de **conventions**. Pour les collectivités non éligibles, des visites sont réalisées sur les stations d'épuration sous forme de prestations à partir de bon de commande.

En 2021, sur les **139 stations** d'épuration du département, 108 étaient éligibles et 98 % d'entre elles avaient signé une convention.

Toutes les stations d'épuration du département ont fait l'objet d'au moins une visite et celles conventionnées en ont eu au moins deux. Cela permet au Conseil départemental d'avoir une vision sur l'ensemble des ouvrages d'épuration du département.

Au total, en 2021 le SATESE a réalisé **261 visites** sur les stations d'épuration dont 57 autosurveillances réglementaires (visites sur 2 jours) qui sont des mesures obligatoires à la charge des maîtres d'ouvrage.

Une part importante de la mission assainissement collectif est le suivi des **projets** dans le cadre de création ou de réhabilitation de stations, ou de diagnostic du système d'assainissement. A cet effet, en 2021, le SATESE a participé à **une soixantaine de réunions** organisées par les maîtres d'ouvrage ou les partenaires institutionnels. Le SATESE donne son avis technique d'expert à chaque phase du projet.

Concernant la filière Filtres Plantés de Roseaux (FPR), qui est la filière qui se développe le plus sur le département, le SATESE réalise directement (au laboratoire routier départemental) des analyses granulométriques des différents matériaux utilisés. Cela permet d'avoir un contrôle sur ces matériaux (les résultats étant validés par le maître d'œuvre). En effet, ces dernières années, plus de 40 stations de type FPR ont été réalisées soit 90 % des travaux effectués sur les stations d'épuration.

Une autre action concernant cette filière a également été mise en place depuis 2019 : la réalisation de la mesure de la hauteur des boues de ces installations, afin d'informer les collectivités de la nécessité ou non de curer les boues et d'en estimer les volumes, afin qu'elles puissent anticiper un éventuel curage (prévision du coût, montage de l'opération, plan d'épandage ou autre destination).



Le SATESE participe également à un groupe national, l'**EPNAC**, dont l'objectif principal est de mutualiser et de diffuser les connaissances sur les procédés de traitement des eaux usées des petites et moyennes collectivités.

Enfin, de 2014 à 2016, le SATESE a réalisé un **suivi expérimental** sur l'installation de traitement des matières de vidange de Nègrepelisse mise en service en fin d'année 2013 (mission d'expertise d'une nouvelle filière de traitement en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-garonne et l'IRSTEA). Le rapport final de cette expérimentation a été présenté au premier trimestre 2018. Depuis 2017, le SATESE poursuit les visites sur ces installations, 4 à 6 fois par an, dans le cadre d'une prestation pour le syndicat départemental des déchets. Cela représente 0,05 ETP pour un coût de 4 160 € en 2021, mission aidée à 50% par l'Agence de l'eau.



# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Cellule d'Assistance Technique à l'Assainissement Non Collectif (Cellule ANC) est composée de 3 agents pour **1,12 équivalent temps plein**.

Cette mission est financée à 53 % par le Conseil départemental, 28 % par l'Agence de l'Eau et 19 % par les collectivités du département pour un budget de **59 950 €** en 2021.

## 1- L'animation territoriale

➤ Depuis plus de 15 ans, le SATESE anime le réseau des techniciens SPANC du département (une quinzaine de techniciens publics et privés) afin de permettre les échanges d'expérience, l'harmonisation des pratiques, la diffusion d'information (veille réglementaire, juridique, technique), des visites sur site, la constitution de groupes de travail sur des thématiques spécifiques...

Une annexe à la fiche technique départementale destinée aux usagers, pour les aider dans leur choix de filière, a été élaborée en 2021 par les techniciens SPANC du département et diffusée.

Le SATESE réalise le recensement des ANC de capacité supérieure à 20 équivalents-habitants, afin de les lister, les identifier, les localiser et pouvoir accompagner les collectivités dans le suivi de ces installations particulières, à la frontière entre l'assainissement non collectif et collectif. A l'heure actuelle, 67 de ces ANC ont été répertoriés. Les données doivent encore être complétées.

En 2021, l'ensemble des responsables des SPANC du département a été rencontré individuellement par le SATESE afin de faire un point sur leurs besoins actuels, leurs perspectives d'évolution, leurs difficultés et pour recueillir des données. Leurs demandes et préoccupations principales portent sur la gestion et le suivi du parc des installations de plus de 20 EH, ainsi que sur la veille réglementaire.

➤ Le SATESE est chargé de l'animation de la Charte départementale de l'assainissement non collectif, lancée en juillet 2013. Il en assure, entre autre, le secrétariat, la promotion par la mise à jour du site internet, le suivi de ses adhérents, la communication, l'animation d'une formation annuelle pour les installateurs. Cela participe à l'amélioration de la qualité des installations pour les usagers et pour l'environnement. 26 entreprises sont adhérentes à la Charte.

➤ Enfin, le SATESE est également impliqué dans l'animation régionale, au niveau de l'ARTANC (Association Régionale des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif). L'ARTANC permet aux techniciens de terrain d'être représentés au niveau des groupes de travail nationaux et des ministères lors des révisions des textes réglementaires ou dans le cadre de l'élaboration de guides nationaux sur l'ANC.

## 2- Les conventions

➤ **La convention pour le contrôle des nouvelles installations d'assainissement non collectif**, entre le Conseil départemental et les collectivités qui le souhaitent, existe depuis 2003.

On compte 10 communes signataires en 2021, pour lesquelles 143 visites ont été réalisées.

➤ Le SATESE propose également de **l'assistance technique** aux collectivités qui le souhaitent en matière d'ANC, parallèlement à l'assainissement collectif. En 2020, 3 communes sont signataires.



## **CATER-ZH** **(Cellule d'Animation Territoriale** **Rivières et Zones Humides)**

Les activités de la CATER-ZH ont mobilisé 2,52 équivalent temps plein en 2021, dont 2 techniciens à temps plein. Cette mission affiche un budget de **159 500 €** en 2021, financée à 50 % par l'Agence de l'eau et 50% par le Conseil départemental.

### **ANIMATION TERRITORIALE et GESTION « RIVIERES »**

#### **1-Animation Territoriale**

- Suivi et appui technique auprès de 17 collectivités du Tarn et Garonne,
- Réunions de lancement, de suivi, et des révisions des Programmes Pluriannuels de Gestion des cours d'eau,
- Réunions sur la structuration par bassin versant, suivi règlementaire, juridique et financier dans le cadre de la GEMAPI.
- Visites de chantier avec les techniciens des structures maître d'ouvrage,
- Suivi d'études diverses
- Préparation des réunions, présentation, réalisation de divers documents.



#### **2-Animation du Réseau, formation et communication**

- Mise à jour du listing, cartographies et coordonnées des techniciens de rivière et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés,
- Réalisation d'un Bulletin annuel des Agents et Techniciens de Rivière du Tarn et Garonne,

#### **3-Expertise Technique**

- Instruction des dossiers de demande d'aides des collectivités pour 2021 (en lien avec la Direction de l'Agriculture et de l'Environnement), visites de réception de travaux et rédaction des attestations de conformité,
- Visites de terrain et d'expertise technique auprès des techniciens de rivière, équipe en régie, entreprises, élus....,

#### **4-Acquisition de données & développement d'outils informatiques**

- Développement d'outil d'aide à la caractérisation et de suivi de la qualité hydromorphologique des cours d'eau selon une méthodologie développée par la CATERZH : rédaction des « points zéro », traduisant la 1<sup>ère</sup> visite effectuée sur chacune des 40 stations de suivi, et rédaction du rapport sur les 1ères analyses comparatives des diagnostics à 5 ans d'intervalle.
- Outil SALAMANDRE : version Web déployée. Contrats de mise à disposition signés avec toutes les structures du département et avec le Département du GERS. On dénombre 52 utilisateurs de cet outil.

## ANIMATION TERRITORIALE et GESTION «ZONES HUMIDES »

L'inventaire départemental des zones humides, réalisé par le SATESE et la Direction de l'Agriculture et de l'Environnement, de 2010 à 2014, en constante mise à jour depuis, a permis d'identifier 2 952 zones humides (ZH) représentant 3 658 ha, soit 0,98% du territoire départemental.

Les activités de conseil et d'assistance technique en matière de zones humides prennent davantage d'ampleur chaque année, le SATESE étant désormais identifié comme un partenaire technique central dans la réflexion, la conception et le suivi des travaux de restauration et de gestion des zones humides dans notre département.

Les actions principales menées en 2021 sont :

- Suivi, conseil et expertise technique sur divers projets et chantiers de zones humides (projets publics et privés), proposition de mesures compensatoires à la destruction de ZH,
- Accompagnement technique sur les zones humides classées en ENS, dont le suivi des travaux de restauration du bras mort de Bourret (Espinassié),
- Intégration d'un volet « zones humides » aux Plans Pluriannuels de Gestion des cours d'eau (PPG), et accompagnement technique pour la mise en œuvre, auprès de toutes les structures gestionnaires. Cet accompagnement technique prend de plus en plus d'ampleur du fait de la montée en puissance des volets ZH dans les PPG et l'identification du SATESE comme partenaire technique central.
- Début de réflexion sur la mise à jour et l'évolution de l'inventaire départemental, et réactivation du projet de pôle départemental des ZH,
- Réunions diverses avec les partenaires,
- Prospection et inventaire de zones humides et saisie sur base de données SIG,
- Animation du réseau d'acteurs des ZH 82 et relation partenaires, développement de partenariat, travail sur projets communs,
- Programme de communication : publication d'un bulletin sur les zones humides.





## SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX DE RIVIERES

Cette mission englobe d'une part le suivi de la qualité de l'eau des rivières dans le cadre du Réseau Complémentaire Départemental, qui s'attache au suivi de petits cours d'eau, en complément des réseaux de suivi de l'Agence de l'eau Adour-garonne dont les enjeux sont régionaux et nationaux, et d'autre part le suivi des débits de ces petits cours d'eau.

Le coût de cette mission a été en 2021 de **69 960 €**, pris en charge à 56 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, 42 % par le Conseil départemental, et à 2 % par les collectivités (prestations).

Cette activité a nécessité **0,88 équivalent temps plein**.

Le programme 2021 de suivi de la qualité de l'eau de rivière a été établi avec l'Agence de l'Eau sur la base de **24 stations** départementales visitées 6 fois par an, ainsi que le suivi des 4 sorties des retenues départementales. Des prélèvements ponctuels ont également été réalisés pour une collectivité dans le cadre du suivi de l'impact d'une station d'épuration.

Cela a représenté au total **172 prélèvements** et mesures in situ. Les analyses de ces prélèvements sont réalisées par Public-Labo (site de Montauban).

Concernant le suivi quantitatif des cours d'eau, le SATESE a assuré des campagnes de jaugeage sur 34 cours d'eau, pour lesquelles 1 à 4 mesures de débits sont réalisées par an, soit un total de 64 jaugeages sur l'année. L'entretien et les relevés des échelles limnimétriques sont également faits lors de ces mesures.

Le SATESE s'attache à développer la communication, la valorisation et la mise à disposition de ces données. Ainsi, la totalité des données sont bancarisées et mises en ligne sur le Système d'Information sur l'Eau Adour-Garonne (SIE).

Un rapport annuel 2020 de la qualité de l'eau des rivières a été rédigé, ainsi que le rapport annuel sur le suivi hydrologique exposant les courbes de tarage permettant de lier les débits aux hauteurs d'eau relevées.

Des fiches d'identification de chacune des stations qualité ont également été rédigées.